

Saint Yves 2017

Les récentes élections présidentielles ont manifesté, disent des observateurs, les divisions qui caractérisent la France.

Divisions sociales, culturelles, géographiques aussi, entre la France de l'est, marquée par une industrialisation ancienne, et la France de l'ouest, anciennement agricole et désormais versée dans les services et les nouvelles technologies. Divisions aussi entre la France des métropoles et celle des périphéries.

Certains ont aussi parlé des divisions entre les mondialistes et les nationalistes.

Les catholiques, qui sont des Français comme les autres, sont traversés par les mêmes divisions. Bien sûr, elles prennent un tour plus culturel et religieux.

Comment caractériser ces divisions ? Pour faire très bref, il y aurait d'un côté des catholiques plus identitaires, qui n'acceptent pas d'être marginalisés dans une société sécularisée, et de l'autre, des catholiques plus intégrés, cultivant l'art du compromis et de l'inscription dans la société telle qu'elle est, tout en voulant en être les protagonistes.

Certains peuvent s'émouvoir de ces divisions, en particulier, si j'observe surtout les catholiques, on peut estimer qu'elles sont ou seraient contraires à la volonté du Christ, pensons à cette parole : « Qu'ils soient un, comme toi et moi, Père, nous sommes un, afin que le monde croit. » Quoi qu'il en soit, la lecture de la Bible, en particulier ce qu'elle rapporte de la vie des premières communautés chrétiennes, ne dresse pas un tableau idéalisé de celles-ci, elles étaient déjà traversées de divisions.

L'unité, la communion, n'est jamais un préalable, elle est un terme, l'unité est un projet et elle est un engagement.

N'en est-il pas de même de toute vie sociale ? Certes, la déclaration universelle des droits de l'homme affirme que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en droit ».

Oui, mais, nous faisons l'expérience que c'est plutôt la civilisation qui doit travailler à développer cette liberté et cette égalité.

De même pour notre devise, elle est une affirmation, « Liberté, Égalité, Fraternité », et en tant que telle elle suscite l'enthousiasme, et c'est très heureux, mais elle est aussi un programme, un engagement, au risque de n'être que purement verbale.

L'activité judiciaire fait partie de ces moyens que se sont donnés les hommes pour réaliser les idéaux qui les animent.

Cette activité constate les divisions et les rivalités et travaille à les résoudre par d'autres moyens que la force brute, voire la violence, par la médiation et par le droit.

Ceci est vrai dans toute groupe humain, et vrai aussi des groupes religieux.

Le texte des Actes des Apôtres montre comment ces mêmes apôtres prennent des mesures afin d'arbitrer un conflit qui oppose les premiers chrétiens.

Ce conflit oppose les chrétiens venus du judaïsme et ceux venus du monde grec : s'agit-il pour ces derniers de devenir aussi des Juifs, donc de se faire circoncire et de respecter les prescriptions de la Torah ?

La décision des apôtres, prise dans la première grande assemblée chrétienne de l'histoire, appelée parfois le « concile de Jérusalem » tranche en faveur de la liberté chrétienne, avec une seule limite, celle de ne pas choquer inutilement les chrétiens d'origine juive, d'où l'abstention des viandes offertes aux idoles et du sang.

Ceci sera transitoire, puisque très vite les chrétiens se libéreront de toute prescription alimentaire.

Le point d'insistance porte sur l'appel à ne pas se blesser inutilement les uns les autres, à respecter des pratiques, des comportements, même s'ils ne sont pas les nôtres.

Aujourd'hui, pour les chrétiens, la question ne porte plus, depuis longtemps, sur des règles alimentaires.

Pourtant, les pratiques, de prière, de mœurs, de culture, peuvent différer grandement.

L'enjeu est de savoir quelles sont les différences qu'il est légitime de protéger, et celles qui peuvent être des différences séparatrices.

L'attitude des apôtres rapportée ici nous instruit.

C'est la liberté qui doit caractériser le chrétien : si des pratiques peuvent différer, elles ne peuvent être revendiquées comme seule légitimes pour exprimer la vraie foi chrétienne.

C'est donc la recherche de l'estime mutuelle, de la charité, qui doit guider les comportements.

On retrouve ici l'Evangile de saint Jean, lui aussi entendu il y a un instant : « Voici ce que je vous commande : c'est de vous aimer les uns les autres ».

L'amour mutuel impose dès lors un vrai travail, celui qui consiste à toujours chercher à comprendre qui est l'autre, ce qui explique son comportement, c'est un travail de jugement, de discernement.

Comment décider, comment trancher sans avoir étudié les tenants et aboutissants de choix et de comportements ? L'œuvre de justice demande du temps.

Ensuite, à moins de trouver que tel comportement est entièrement mauvais et tel autre entièrement juste – ce qui est tout de même assez rare – il s'agira de parvenir à un compromis où personne ne s'estime lésé et où chacun se sent pleinement respecté.

Tel est le modèle d'unité qui doit prévaloir, en tout cas dans l'Eglise, je ne saurais dire ici ce qu'il doit en être dans la société, même si j'estime que sans compromis une société peine vraiment à exister.

Le compromis n'est pas une facilité, il est au contraire le fruit d'un travail acharné.

Il est donc le contraire de ce qu'exprimait cette phrase célèbre, prononcée dans le film de Jean Renoir *La Règle du jeu* : « Le plus terrible dans ce monde c'est que chacun a ses raisons ».

Pour établir un compromis, diverses conditions sont nécessaires, elles concernent en particulier le temps et l'espace.

En ces deux domaines, il y a nécessité de se mettre à distance.

Dans le livre des Actes des Apôtres, le conflit a lieu à Antioche, les Apôtres se réunissent alors à Jérusalem, et ils se donnent le temps de la discussion et d'entendre les arguments et des uns et des autres.

Parfois, la mise à distance dans le temps peut demander plusieurs siècles, j'en donne un exemple en cette année 2017, l'année qui commémore les 500 ans de l'événement fondateur de la Réforme, lorsque Luther placarda ses 95 thèses sur la porte de l'église de Wittenberg.

L'un des nœuds de cristallisation de la réforme et de la séparation d'avec l'Eglise catholique concerne la justification par la foi.

Là aussi, pour faire très simple, il s'agit de savoir si l'homme est sauvé par la foi seule (position protestante) ou bien s'il peut aussi concourir à ce salut par ses œuvres (position catholique).

Il a fallu attendre 1999 pour que luthériens et catholiques signent un texte commun dans lequel ils reconnaissent leur accord sur le fond, tout en manifestant que chaque Eglise pouvait légitimement développer une insistance ou une autre.

Pas tout à fait 500 ans, mais presque !

Je mesure que tout acte de justice ne peut se donner un tel temps ; pareillement, lorsqu'il s'agit de réformer un pays, il semble qu'on ne dispose que d'un quinquennat pour montrer la faisabilité et les bienfaits d'un projet.

Pourtant, dans le domaine religieux, dans celui des affaires civiles comme dans le domaine judiciaire, une attitude semblable doit pouvoir prévaloir, celle de la compréhension des personnes et des motifs de leurs actes, qu'il faille les louer ou les sanctionner.

Médiation, écoute, discussion, compromis, décision aussi, autant de mots, de comportements, dont saint Yves montre le chemin et pour lesquels je souhaite qu'il apporte à chacun la force intérieure.

*Mgr Pascal Wintzer
Eglise Notre-Dame-La-Grande – Poitiers
Vendredi 19 mai, jour de la Saint Yves*